
 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<h2>Numérisation des transports urbains</h2>	
 <p>Cofinancé par l'Union européenne</p>	<p>Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable</p> <p>Objectif stratégique</p> <p style="text-align: center;"><i>OS 2.8 - Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable</i></p> <p style="text-align: center;">➔ <i>DI 085 « Numérisation des transports urbains, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de gaz à effet de serre »</i></p> <p>Territoire <i>Normandie</i></p> <p>Type d'aide <i>Subvention</i></p>	

CONTEXTE / INTRODUCTION

Il s'agit de développer des solutions digitales accessibles à tous, intégrant l'ensemble des mobilités présentes sur un bassin, et valorisant les modes doux et/ou partagés.

Les outils numériques favorisant le report modal vers des modes doux ou partagés et promouvant la mobilité intermodale durable, peuvent prendre plusieurs formes à travers des solutions intelligentes comme au travers d'un MaaS.

En effet, la Mobilité comme service (anglais : Mobility as a Service), plus communément appelée le MaaS, permet à ses utilisateurs de planifier, réserver et payer un trajet intermodal sur une même plateforme numérique. Le MaaS permet de pousser cette notion d'intermodalité au-delà de la simple mise en relation des transports publics et des véhicules particuliers.

Pour cela, le MaaS se repose sur une information multimodale la plus exhaustive possible proposant des calculs d'itinéraires personnalisés, une tarification combinée et un processus d'achat commun aux modes proposés.

L'objectif est de permettre à un usager de se rendre d'un point A à un point B de manière facilitée en personnalisant son trajet en fonction de critères qui lui sont propres et sans nécessairement posséder un véhicule particulier.

Les systèmes billettiques des transports en commun en Normandie doivent constituer un ensemble technique et fonctionnel cohérent et interopérable. Toutefois, ces systèmes restent peu agiles à évoluer, alors même que de nouvelles technologies de supports et de systèmes permettent des fonctionnalités inédites.

De plus des solutions facilitant l'achat ponctuel de titres de transports peuvent être un levier important de l'usage intermodal des transports doux. Ainsi, si la carte billettique sans contact est un support parfaitement adapté aux utilisateurs réguliers, elle est peu appropriée pour les parcours clients plus occasionnels. Une carte bancaire, ou son émulation possible sur téléphone portable, constitue un support qui présente un caractère universel et largement interopérable qui permet de réaliser des actes divers (validation, paiements...) enregistrés dans une base de données exploitable.

A noter qu'ici d'autres solutions intelligentes de numérisation de transports publics pourront être soutenues par le FEDER dans un objectif de développement de l'intermodalité durable.

OBJECTIFS

Le développement des outils numériques autour de la mobilité a pour objectif de réduire l'usage des véhicules particuliers carbonés afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire la congestion routière, en favorisant le report modal vers des modes doux ou partagés et en promouvant la mobilité intermodale durable.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- Les collectivités territoriales, et, notamment les autorités organisatrices de transport (EPCI)
- Établissement public de coopération locale ayant pour objet la coordination multimodale des transports publics en Normandie

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Le FEDER soutiendra les projets d'équipement innovant en matière de services aux voyageurs dématérialisés sur l'ensemble du territoire normand

Afin de favoriser l'intermodalité les nouvelles solutions numériques proposées doivent être complémentaires aux solutions existantes sur le territoire.

Sont également éligibles les opérations permettant les évolutions et améliorations des solutions et de matériels d'information et de paiement pré existantes sur le territoire Normand.

Actions éligibles :

- Action permettant l'intégration de l'information au sein d'une même plateforme numérique afin d'aider l'utilisateur à trouver le meilleur trajet
- Action permettant l'ajout d'un forfait unique ouvrant accès à toute l'offre de mobilité
- Action permettant l'intégration de la réservation et du paiement des différents services proposés pour un trajet ponctuel
- Action pour assurer la standardisation d'interfaces avec des matériels et systèmes existants et non-remplacés
- Acquisition et le déploiement de nouveaux matériels pour permettre un paiement sans contact des transports en commun en Normandie
- Campagnes de promotion de ces solutions de numérisation

Critères d'éligibilité :

- Solution numérique intégrant différents modes de transport sur l'ensemble du territoire
- Complémentarité avec solutions numériques existantes
- Solutions évolutives
- Le demandeur devra montrer la pérennité de son projet en expliquant comment le service à l'utilisateur nouvellement offert sera maintenu

Critères de sélection :

La sélection des projets s'effectuera au fil de l'eau.

Nature des dépenses éligibles

- Dépenses de prestations intellectuelles : études préalables, diagnostics, préconisations, études techniques et conception de solution numérique, campagne de promotion et de valorisation de l'utilisation des outils.
- Investissement matériel et immatériel : acquisition et le déploiement de solutions numériques (ou de briques avec solution d'évolutions et d'interconnexion) et de matériel afférent.

Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel pour la réalisation des opérations ne sont pas éligibles. Les renouvellements de matériel et la maintenance ne sont pas éligibles.

Taux maximum d'aide FEDER par opération :

Le taux maximum d'aide FEDER est de 60% de l'assiette éligible retenue

Taux maximum d'aide publique et FEDER par opération :

80% (sous réserve des taux d'aides publiques fixés par la réglementation des aides d'Etat et d'autofinancement des projets d'investissements des collectivités territoriales).

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande d'aide dématérialisée est à faire sur l'espace des aides de la Région Normandie accessible sur le lien suivant :

Numérisation des transports urbains propres (FEDER 21-27) :

https://monespace-aides.normandie.fr/aides/#/crno/connecte/F_27FED_TRA001/depot/simple

L'instruction des dossiers complets est faite par les services de la Région. Les dossiers sont examinés par le Comité Régional de Programmation, suivi d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région. Une convention de financement sera établie entre la Région et le bénéficiaire.

MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement de l'aide seront précisées dans la convention de financement.

Contacts :

Direction Mobilités et Infrastructures
Service Offre de Mobilité et Intermodalité
Téléphone (secrétariat) : 02 35 52 56 06